

KANHADIG TREMEVEN

“Les petites nouvelles de Tréméven”

N° 10
OCTOBRE
2021



Mairie

Place de l'Église
Tél. : 02 98 96 08 02
Fax : 02 98 39 02 71
mairie@tremeven.fr

Numéro d'astreinte

07 88 46 12 21
En dehors des horaires d'ouverture de la mairie.

Horaires de la mairie

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi :

8h30 - 12h et 13h30 - 17h

Mercredi : 8h30 - 12h
fermé l'après midi

Samedi : 9h - 12h
sauf Juillet et Août Fermée

Rencontre avec les élus sur RDV

MAIRE

Monique Caudan
de 10h - 12h sauf le lundi

ADJOINTS

Jean-Claude Quentel
Finances et RH
Lundi matin de 10h - 12h
jean-claude.quentel@tremeven.fr

Florence Le Berre
Culture et Communication
Sur rendez-vous
florence.leberre@tremeven.fr

Dominique Derrien
Affaires scolaires et jeunesse
Jeudi matin de 10h - 12h
dominique.derrien@tremeven.fr

Muriel Le Guilloux
Travaux et Urbanisme
Sur rendez-vous
muriel.leguilloux@tremeven.fr
06 74 16 71 59

Joël Le Tutour
Affaires sociales et CCAS
Mercredi matin de 10h - 12h
joel.letutour@tremeven.fr
07 88 43 97 30

LE MOT DE MONIQUE CAUDAN

Un grand merci chaleureux à l'ensemble des acteurs- actrices du monde associatif qui, malgré un contexte sanitaire difficile avec la mise en place du pass-sanitaire, se sont mobilisés et ont permis la reprise des activités sportives, culturelles et variées pour tous les âges.

LE REPAS DES AINÉS

Repas des aînés le 6 novembre . Inscription en mairie.

TRAVAUX, URBANISME

Vos plantations empiètent sur le domaine public :

L'élagage du branchage des arbres peut être dicté par le souci de la sécurité des personnes qui empruntent une voie publique, communale ou départementale.

Aussi la mairie, au titre de son pouvoir de police, demande aux propriétaires qu'ils procèdent à l'élagage des plantations riveraines d'une voie publique.

Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 1-16-2-5° du Code de la voirie routière).

Au dessus d'un chemin rural (article R16t-24l), les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin.

Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux.

La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique.

La mairie peut faire procéder aux travaux d'office aux frais du riverain, après mise en demeure par lettre recommandée avec AR et restée sans effet. Chaque préfet peut, dans son département, prendre par arrêté des dispositions de lutte contre les incendies. Il peut aussi prendre des dispositions imposant aux propriétaires un débroussaillage aux abords de leur propriété.

INFLUENZA AVIAIRE



RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ
POUR LUTTER CONTRE

L'INFLUENZA AVIAIRE
DANS LES BASSES COURS



PLUS D'INFORMATION SUR :

<http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire>

Médiathèque L@ Passerelle

Place de l'église - 29300 Tréméven
Tél.: 02 98 09 91 16
mediatheque@tremeven.fr

Horaires période scolaire

Lundi : 16-18h

Mardi : 10-12h / 16-18h

Mercredi : 10-12h / 16-19h

Vendredi: 16-19h

Samedi: 10-13h / 14-16h

Vacances scolaires

Lundi: 16-18h

Mercredi: 10-12h / 16-19h

Samedi : 10-13h / 14-16h

Déchetterie Locunolé

Rosgodec - 29300 Locunolé
Tél.: 02 98 71 34 29

Horaires d'été :

Du 1^{er} avril au 31 octobre

9h00 - 12h00 et 13h30 - 18h00
Du lundi au samedi sauf le mardi.

Déchetterie Quimperlé

1 Rue René Gasnier de Fresnes
29300 Quimperlé
Tél.: 02 98 96 18 16

Horaires d'été :

Du 1^{er} avril au 31 octobre

9h00 - 12h00 et 13h30 - 18h00
Du lundi au samedi

Correspondants presse

Ouest France

Tél.: 02 98 96 37 70

Le Télégramme

Tél.: 06 37 84 31 80

mhorellou@orange.fr

Astreinte « eau et assainissement »

Quimperlé Communauté
06 38 72 13 27

INFOS SANTÉ ET URGENCES

Pharmacie :

2 Rue du Moulin d'Or,
29300 Tréméven
02 98 39 11 00

Pompiers 18

Gendarmerie 02 98 96 00 58

La médiathèque L@ Passerelle

*Le Pass Sanitaire est obligatoire à partir de 18 ans
(le masque est obligatoire à partir de 11 ans).
Toutes nos animations sont gratuites, certaines sont accessibles
sur inscription : 02 98 09 91 16 ou mediatheque@tremeven.fr
merci de votre compréhension.*

Du 1^{er} au 31 octobre	Exposition "D'une planche à l'autre" Exposition des planches et dessins de bandes dessinées de l'artiste Christopher Lannes.
Vendredi 1er octobre 19h	Vernissage de l'exposition "D'une planche à l'autre" en présence de l'artiste.
Samedi 2 octobre 11h <i>Inscriptions à prévoir.</i>	« Bébé découvre en signant » Animation bébé sur le thème des émotions.
Jeudi 7 octobre 14-16h	« Club lecture » <i>Venez échanger autour des romans du club.</i>
Vendredi 8 octobre 10-12h	« La plume Numérique » Accompagnement aux démarches en ligne ou autres dossiers administratifs avec l'association Agirabcd.
Vendredi 15 octobre 9h ou 10h30 <i>Inscriptions à prévoir.</i>	« Bébés lecteurs » Découverte d'histoires pour les tout-petits 0-3ans.
Samedi 16 octobre 11h <i>À partir de 4 ans.</i>	" Paulette la poulette & Doug the Dog " Histoires en anglais avec Cécile Loustalot.
Samedi 16 octobre 15h	Causerie autour de la Généalogie
Samedi 23 octobre 14h30-15h30 <i>Les enfants de moins de 5 ans seront accompagnés d'un parent.</i>	" Jouons ensemble " autour d'une belle sélection de jeux de société ! Pour les enfants entre 3 et 7 ans.

LA VIE ASSOCIATIVE ET TRÉMÉVÉNOISE EN OCTOBRE

4 octobre	GCSMS ADMR	AG - Espace Louis Le Lann
7 octobre 10h-12h	Permanence Mutuale	<i>Salle Ti Coz</i>
6 et 20 octobre	Tréméven accueil	Goûter - Salle Ti Coz
8 octobre 18H	Loisirs créatifs	AG - Salle Ti Coz
23 octobre 18H	Club de pétanque	AG - Salle des associations
31 octobre.	AST	Repas - Espace Louis Le Lann